

TEXTE A. Renan E. *L'avenir de la science* (Pensées de 1848 publiées en 1890)

Ce n'est pas sans quelque dessein que j'appelle du nom de *science* ce que d'ordinaire on appelle *philosophie*. Philosopher est le mot sous lequel j'aimerais le mieux à résumer ma vie ; pourtant ce mot n'exprimant dans l'usage vulgaire qu'une forme encore partielle de la vie intérieure, et n'impliquant d'ailleurs que le fait subjectif du penseur solitaire, il faut, quand on se transporte au point de vue de l'humanité, employer le mot plus objectif de *savoir*. Oui, il viendra un jour où l'humanité ne croira plus, mais où elle saura ; un jour où elle saura le monde métaphysique et moral, comme elle sait déjà le monde physique ; un jour où le gouvernement de l'humanité ne sera plus livré au hasard et à l'intrigue, mais à la discussion rationnelle du meilleur et des moyens les plus efficaces de l'atteindre. Si tel est le but de la science, si elle a pour objet d'enseigner à l'homme sa fin et sa loi, de lui faire saisir le vrai sens de la vie, de composer, avec l'art, la poésie et la vertu, le divin idéal qui seul donne du prix à l'existence humaine, peut-elle avoir de sérieux détracteurs ?

Mais, dira-t-on, la science accomplira-t-elle ces merveilleuses destinées ? Tout ce que je sais, c'est que si elle ne le fait pas, nul ne le fera, et que l'humanité ignorera à jamais le mot des choses ; car la science est la seule manière légitime de connaître, et si les religions ont pu exercer sur la marche de l'humanité une salutaire influence c'est uniquement par ce qui s'y trouvait obscurément mêlé de science, c'est-à-dire d'exercice régulier de l'esprit humain.

TEXTE B. Fichte, *Discours à la nation allemande* (1807-1808, 8e discours.)

"Pour les ancêtres germains, la liberté consistait à rester Allemands, conduire leurs affaires en toute indépendance, conformément à leur esprit originel, progresser dans leur propre culture d'après ces mêmes principes et transmettre cette autonomie à leur postérité ; quant à l'esclavage, c'était pour eux l'acceptation de toutes les belles choses que les Romains leur offraient, acceptation signifiait esclavage parce qu'ils auraient cessé d'être tout à fait Allemands, pour devenir à moitié Romains. Il allait donc de soi, pensaient-ils, qu'il valait mieux mourir que d'en être réduits là, et qu'un vrai Allemand ne peut vivre que pour rester allemand et transmettre à ses descendants le même désir.

(...) C'est à eux, à leur langue et à leur manière de penser que nous sommes redevables, nous, les plus directs héritiers de leur sol, d'être encore des Allemands (...) C'est à eux que nous sommes redevables de tout notre passé national et, s'il n'en est pas fini de nous, tant qu'il restera dans nos veines une dernière goutte de leur sang, c'est à eux que nous devons tout ce que nous serons à l'avenir."

TEXTE C. *Les Romains (Grecs) de la Turquie* ww.Istanbulinsolite.(site internet d'une agence de voyage d'Istanbul créée en 1996)

(...) l'Empire romain subsista jusqu'en 1453, date à laquelle les Ottomans mirent un terme à l'empire millénaire. L'Empire ottoman se forma à la fin du XIII^e siècle, à partir de Bithynie. Il se développa rapidement en annexant de vastes territoires [...] le sultan Mehmet II, s'empara de la capitale de l'Empire romain le 29 mai 1453. Dès 1456, Constantinople devint la capitale du puissant Empire ottoman. [...] Multiethnique et multi-religieux, furent donc les deux principales caractéristiques de l'empire, dès sa création et jusqu'à sa fin en 1923.

Pour administrer cette population cosmopolite, le sultan Mehmet II donna des statuts aux quatre principales nations (*millet*) de son empire. Ces statuts, qui n'avaient que des bases religieuses, prévoyaient une large autonomie dans l'administration des communautés. Les musulmans tombaient directement sous l'autorité du sultan, lui-même reconnu par le *miiftü* (autorité religieuse), qui avait aussi la possibilité de destituer le sultan en place. Les orthodoxes avaient pour chef et responsable de la communauté, le patriarche qui siégeait à Constantinople (Phanar / Fener). Les grégoriens tombaient sous l'autorité de leur propre patriarcat, établi d'abord dans le quartier de Samatya, puis à Kumkapi. Enfin, tous les juifs étaient sous l'autorité du Grand Rabbinate ottoman, qui siégeait dans le quartier de Balat. Chaque communauté conservait ses institutions et sa langue particulière : le turc-ottoman pour les musulmans, le grec pour les orthodoxes, l'arménien pour les grégoriens, le judéo-espagnol pour les juifs, dès 1492. Plus tard, d'autres « nations » furent reconnues par l'Etat ottoman.

Le système ottoman des « nations », permit aux Romains de conserver la langue grecque et la religion chrétienne orthodoxe. On peut affirmer aujourd'hui que, sans ce système particulier, la langue grecque aurait disparue au même titre que le latin.

TEXTE D. Le multiculturalisme au Canada: contexte et état actuel (VICTORIA M., ESSES et R.C. GARDNER, Université Western Ontario)

(Introduction au numéro spécial de la *Revue canadienne des sciences du comportement* sur « les relations ethniques dans une société multiculturelle » 1996 (28-3) pages 153/160)

Histoire et état actuel de la politique de multiculturalisme au Canada

(...) Finalement, le multiculturalisme devenait un symbole national pour les Canadiens et servait à combler le besoin d'une identité canadienne distincte. (...) L'un des objectifs de la politique de multiculturalisme a donc été de faire du Canada une nation unique, semblable à aucune autre, et de différencier les Canadiens des Américains (Bibby, 1990; Breton, 1986). (...) En intégrant le multiculturalisme à leur identité collective, les Canadiens se créaient une identité canadienne distincte dont ils pouvaient tirer une certaine fierté. Le but avoué de la politique de multiculturalisme de 1971 était d'encourager les membres de tous les groupes ethniques du Canada à conserver et à partager leur langue et leur héritage culturel avec d'autres Canadiens afin d'établir la confiance personnelle et collective des membres de tous les groupes ethniques et ainsi favoriser la tolérance à la diversité et des comportements intergroupes positifs. (Berry, 1984; Berry et Laponce, 1994; *Multiculturalisme et citoyenneté Canada*, 1991).

La Loi sur le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada a été adoptée en 1988 et n'a subi que quelques amendements organisationnels depuis (*Multiculturalisme et citoyenneté Canada*, 1991). Ses objectifs officiels sont :

- a) de reconnaître et de favoriser la compréhension du fait que le multiculturalisme reflète la diversité culturelle et raciale de la société canadienne et qu'il accorde à tous les membres de la société canadienne la liberté de conserver, de valoriser et de partager leur héritage culturel
- b) de reconnaître et de favoriser la compréhension du fait que le multiculturalisme est une caractéristique essentielle de l'identité et du patrimoine canadiens et qu'il représente une ressource inestimable pour l'avenir du Canada;
- c) de favoriser la participation complète et équitable des individus et des communautés de toutes origines à l'évolution et au façonnement de tous les aspects de la société canadienne et d'aider ces individus et ces communautés à éliminer tout obstacle à leur participation;
- d) de reconnaître l'existence de communautés dont les membres partagent une origine commune et leur contribution historique à la société canadienne, et favoriser leur épanouissement;
- e) de s'assurer que la loi considère et protège tous les individus également tout en respectant et en valorisant leur diversité;
- f) d'encourager et d'aider les institutions sociales, culturelles, économiques et politiques à respecter et à intégrer le caractère multiculturel du Canada;
- g) de faire valoir la compréhension et la créativité qui découlent de l'interaction entre des individus et des communautés d'origines diverses;
- h) d'encourager la reconnaissance et le respect des différentes cultures qui composent la société canadienne et de favoriser la réflexion et l'expression de ces cultures;
- i) de protéger et de valoriser l'usage de langues autres que l'anglais et le français, tout en renforçant le statut et l'usage des deux langues officielles du Canada; et
- j) de faire progresser le multiculturalisme partout au Canada en harmonie avec les engagements nationaux sur les langues officielles canadiennes (*Multiculturalisme et citoyenneté Canada*, 1990, pp. 13 à 15)